



➤ **VITESSE**

La demande de sécurisation de nos voies publiques a été mentionnée dans plusieurs lettres de riverains excédés par la vitesse toujours supérieure à celle préconisée, et ce malgré les cinq radars pédagogiques qui sont présents sur les principaux axes et qui clignotent « rouge » trop souvent. Ils devraient pourtant nous rappeler l'obligation de ralentir.

Dans notre agglomération, le 50 KM/H doit être respecté. 50KM/H, cela paraît lent mais c'est aussi beaucoup quand il faut s'arrêter en urgence. La portion à 30KM/H au centre du village est plus sécurisante car là, il est plus aisé de gérer l'imprévu. Les piétons et les cyclistes sont inquiets sur nos voies. Certains ont eu déjà peur et nous l'ont indiqué. Cette recherche d'adaptation est sans cesse au cœur de nos réflexions et les cheminements doux seront une partie de la réponse.

Notre satisfaction vient du fait que nous nous habituons au passage alterné au centre du village et pour l'instant, une amélioration des flux des véhicules est à noter.

Ce mois de septembre, le Conseil Départemental, à notre demande, va installer un déhanchement sur la route de la Marcotte Capsus et un déhanchement sur la route de la Marcotte Capbat.

La solution de mettre des panneaux sauvages ne peut pas être acceptée. Nous devons tous réagir afin que nos routes soient agréables à emprunter et ne pas exiger des autres ce que nous avons peine à faire nous-mêmes.

📍 **PROJET MEDICAL**

Nous avons entendu vos demandes lors de la réunion publique du 5 mars en matière de suivi médical.

Le cabinet médical se renouvelle sous l'impulsion de nos deux médecins et le cabinet dentaire a vu un changement de praticien.

Ce mois de septembre va être pour nous l'occasion de relancer une consultation auprès de tous les acteurs médicaux de notre commune en vue de trouver notre meilleure implication dans ce projet médical.

La période de confinement et de post confinement nous ont rappelé la fonction essentielle de ces métiers.

Nous vous tiendrons informés de nos avancées.

📍 **Rappels Citoyens**

- **Les dépôts de déchets sauvages** sont interdits et sanctionnés par la loi. Ne pas déposer des sacs ou autres déchets aux pieds des bornes relais et conteneurs à verre.

- **Feux** : Il est interdit de faire des feux dans sa propriété, les déchets doivent être déposés à la déchetterie.

- **Nuisances Sonores > le Règlement Sanitaire Départemental s'applique.**

Les activités de travaux et de bricolage sont autorisées les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

➤ **STATIONNEMENT**

On nous a alerté que des voitures stationnaient sur le bas-côté gênant à la fois la visibilité, la circulation sur la chaussée et le cheminement des piétons. La réglementation demande à ce que le stationnement ne gêne pas la circulation routière et piétonne. C'est pour cela que sur les nouvelles constructions, il est prévu le parking dit de midi.

➤ **TAILLES DES VEGETAUX**

Il est souvent constaté la non maîtrise des pousses des végétaux à la fois sur l'emprise des voies publiques, en gênant les cheminements des piétons, et sur les domaines privés.

Nos agents municipaux ont la tâche de gérer les bas cotés et les espaces collectifs mais c'est de notre responsabilité individuelle que d'entretenir nos haies. Elles participent à la biodiversité, nous devons les contenir tout en sauvegardant le bien-être de tous.

Le SIECTOM ne propose pour l'instant pas de service de broyage ou de ramassage de végétaux coupés (pour ceux qui n'ont pas de véhicules pour transporter leurs déchets en déchetterie). Certains acteurs privés, notamment sur la commune, proposent ce service et vous pourrez avoir leurs coordonnées en mairie.

📍 **ECOLE**

Madame DOMENGENS Pascale a pris sa retraite en juillet 2020, nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle directrice de l'école maternelle : Madame PERENNES Nathalie. Monique HEMADOU, Atsem, débute aussi sa carrière de retraitée. Nous tenions à les remercier pour toutes ces années au service des enfants de l'école de Ger.

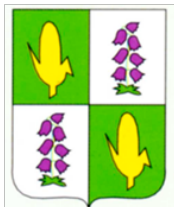
Nous adressons également nos félicitations au personnel communal intervenant à l'école et au corps enseignant pour sa gestion et son implication pendant cette période de crise sanitaire.

Consultez régulièrement notre site internet ww.ger.fr vous y trouverez plus d'infos :

Des rappels citoyens, l'annuaire des associations, une vidéo de l'Eglise, les délibérations du Conseil Municipal, le mot du maire, etc.

Lors de la période de confinement, le site et le panneau lumineux ont permis de faire un lien avec les habitants.

Septembre 2020



Sommaire :

Mot du maire

Urbanisme

CCAS

Sécurité

Projet Médical

Taille végétaux

Ecole

Rappels

MOT DU MAIRE

Nous avons profité des douceurs des deux mois d'été sans avoir eu la joie de se retrouver ensemble le dernier week-end de juillet pour célébrer les fêtes de Ger.

Deux mariages ont été célébrés et certainement d'autres événements ont eu lieu souvent dans la retenue exigée par les mesures de sécurité sanitaire.

Nous devons par-dessus tout continuer d'agir en respectant les gestes barrières afin que la propagation du virus ne s'accélère pas.

Les activités des différentes associations vont reprendre. Espérons que cette joie de se retrouver pour partager nos loisirs puisse se dérouler normalement. Le forum des associations s'est tenu sous la responsabilité du président du FROG Francis Ponneau, et de nombreux bénévoles ont pu y participer. La saison repart.

L'année scolaire aussi a repris et notre volonté est de faciliter l'accueil de nos enfants au sein de l'école, de la garderie et de la cantine. Nous serons attentifs à l'évolution de l'épidémie.

Cette rentrée sera pour le conseil municipal orientée par la réflexion sur les projets du mandat. Nous les évoquerons lors de la diffusion du Ger Mag en fin d'année.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle rentrée.

Jean-Michel PATACQ

URBANISME

L'enquête publique sur le zonage du PLUI a pris du retard et les demandes d'urbanisme sont donc toujours instruites selon les règles du POS.

Nous sommes tous conscients que notre village évolue en accueillant de nouvelles habitations.

L'organisation croissante de notre village entraîne une gestion différente des problèmes liés à la sécurité publique (sécurité routière, gestion des eaux pluviales, sécurité incendie...).

Pour la gestion des eaux pluviales, il est bon de rappeler que les puisards sont un premier filtre interne et que la fonction des fossés doit être préservée pour accueillir et canaliser les eaux pluviales même lorsque vous demandez à les transformer en fossé busé. Ce sont des outils de rétention qui doivent nous amener à avoir la meilleure gestion des afflux importants d'eau lors des orages. Nous avons sur le village quelques points sensibles et nous souhaitons mieux les maîtriser lorsqu'il y a de fortes précipitations.

Pour la sécurité incendie, nous attendons les conclusions d'une analyse de notre système de défense afin de lancer un programme pluriannuel de mise en conformité.



CCAS

Dans la continuité des actions réalisées durant la période de confinement (appels téléphoniques aux personnes de plus de 75 ans), la cellule du Centre Communal d'Action Sociale toujours active, a poursuivi ses contacts durant la période de canicule.

Nous rappelons la mission du CCAS dans l'attribution des aides financières en cas de difficultés, l'information sur les droits et les actions de prévention dans le cadre du maintien à domicile pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie au 05 62 31 50 60.